La révolte des tirailleurs sénégalais de Tiaroye

Entre reconstructions mémorielles et histoire

Julien Fargettas

Depuis le film de Sembène Ousmane (1988), l'histoire de la révolte des tirailleurs sénégalais du camp de Tiaroye a peu à peu pris la valeur d'un mythe, notamment dans les pays de l'ex-AOF. Durement réprimée, cette révolte signalerait la situation impossible dans laquelle étaient enferrés ces soldats africains de l'armée française et les injustices qu'ils eurent à subir de la part des autorités coloniales. L'étude fine de la révolte et de sa répression menée ici révèle une histoire plus complexe et plus paradoxale et permet d'aller au-delà du mythe, alors même que la sortie en France du film *Indigènes* replace cette thématique sur le devant de la scène médiatique et politique.

Le premier décembre 1944, une force armée investit le camp militaire de Tiaroye[1], près de Dakar. La mission de ce détachement est de mettre fin à une « révolte » survenue au sein d'une formation composée de soldats de couleur, vétérans de la campagne de mai et juin 1940 et anciens prisonniers de guerre tout juste rapatriés d'Europe. Au terme de la confrontation, la troupe ouvre le feu. Les autorités avancent le nombre de trente-cinq morts. Plus de soixante ans après les faits, l'événement effectue un retour remarqué au sein des mémoires, avec notamment les célébrations de la Journée du tirailleur dans la capitale sénégalaise le 23 août 2004[2]. Parallèlement, de nombreux articles, publiés dans la presse africaine et relayés en particulier par les nouvelles technologies, en avait déjà permis la réminiscence.

Ce bouillonnement démontre que Tiaroye est toujours un objet de mémoires et de polémiques. Au regard des connaissances actuelles, certains des faits ou des bilans annoncés peuvent paraître saugrenus. Ils n'en demeurent pas moins symptomatiques d'une certaine vision de l'événement considéré par une partie de l'opinion, africaine en particulier, comme le symbole de la brutalité et de l'ingratitude d'une puissance coloniale, dont le salut aurait essentiellement reposé sur l'engagement de ses soldats indigènes. Ces derniers n'apparaissent ainsi plus comme des serviteurs zélés du colonisateur, mais bel et bien comme des précurseurs des futures luttes menées pour les indépendances.

Face à ce foisonnement, la recherche scientifique semble absente, tout du moins discrète. Peu d'études ont été consacrées en France à ce sujet, alors qu'Anglo-Saxons et Africains se sont déjà penchés plus avant sur la question. La justesse des revendications des tirailleurs, l'arbitraire de la répression et le caractère novateur du mouvement sont alors les conclusions prépondérantes.

(1) Nous retiendrons dans cette publication l'orthographe usitée dans les archives de décembre 1944 et traitant de l'événement.

(2) La Journée du tirailleur est une initiative sénégalaise marquée par des défilés militaires, des célébrations officielles, des débats ou des tables-rondes et qui vise à rendre hommage aux combattants de l'Afrique subsaharienne ayant servi dans les rangs de l'armée française. La première édition de cette opération a eu lieu en 2004 et a réuni les dirigeants de plusieurs pays d'Afrique noire.

Révolte et répression

Le détachement impliqué dans les événements de Tiaroye est uniquement composé d'ex-prisonniers de guerre débarqués du *Circassia* le 21 novembre 1944. Ces mille deux cent quatre-vingts rapatriés proviennent de centres de regroupement basés à Rennes, La Flèche et Versailles. Leur embarquement à Morlaix a donné lieu à quelques incidents[1]. Il s'agit alors du premier détachement d'ex-prisonniers accueilli en Afrique occidentale française et les autorités semblent ignorer à la fois les incidents qui entachent leur passage dans le Finistère et la population bien spécifique qu'ils représentent[2]. Un accueil chaleureux leur est réservé et, dans un premier temps, aucun signe de tension n'est palpable[3]. Néanmoins, assez rapidement, quelques actes d'indiscipline éclatent et l'autorité militaire se voit en particulier contrainte de céder sur la question des effets d'habillement que les rapatriés souhaitent conserver, et ce à l'encontre des prescriptions et alors que les éléments de la garnison de Dakar manquent de tout[4].

Le délicat dossier des indemnités, pécules et autres allocations, dont le règlement intervient à partir du 23 novembre, accroît sensiblement les tensions. Seul le refus annoncé d'un groupe de rapatriés de rejoindre Bamako provoque le déplacement au camp du général Dagnan qui commande la division Sénégal-Mauritanie. Intervenue le 28 novembre 1944, cette visite est déterminante pour la suite des événements et notamment dans la décision de réduire par la force la « révolte » des ex-prisonniers. La foule des rapatriés interpelle l'officier général, parfois rudement, sur les différentes questions administratives liées aux démobilisations. Son autorité est battue en brèche. Pis, il est convaincu que le camp est aux mains des tirailleurs et que lui-même a échappé de peu à un rapt. Pour le général, il ne fait aucun doute que le détachement est en état de mutinerie : « Ma conviction était formelle : tout le détachement était en état de rébellion et il était nécessaire de rétablir la discipline et l'obéissance par d'autres moyens que les discours et la persuasion[5]. »

Face à ce qu'elles considèrent comme une insurrection, les autorités choisissent de procéder à une démonstration de force, afin de faire rentrer les tirailleurs dans les rangs :

> « Le lendemain matin 29 novembre, je rendais compte verbalement de ces incidents et de la situation au Général Commandant Supérieur revenant en avion d'une tournée de 6 jours, et je lui exposais en détail dans l'après-midi. Je lui soumettais en même temps mon intention de faire par surprise une démonstration très importante de force militaire à Tiaroye afin d'impressionner les anciens prisonniers et de pouvoir, sous la protection de cette démonstration, remettre de l'ordre dans le détachement, le rassembler, et obtenir son obéissance [6]. »

Une débauche de moyens modernes et mécaniques doit ainsi frapper les esprits. Des blindés sont rameutés de Dakar, Saint-Louis et Rufisque[7]. Des détachements de la gendarmerie, ainsi que des 7e régiment de tirailleurs sénégalais et 6e régiment d'artillerie coloniale complètent le dispositif. Dans un premier temps, la

(1) Armelle Mabon, « La tragédie de Thiaroye, symbole du déni d'égalité », *Hommes et Migrations*, 1235, janvier-février 2002, p. 86-95.

(2) Rapport du général de Périer, inspecteur des Troupes coloniales, Service historique de l'armée de terre (SHAT), 5H16, 6 février 1945.

(3) Entre 1940 et 1944, les soldats originaires des colonies françaises sont dans leur majorité internés dans des *Frontstalags* installés en France occupée.

(4) À leur arrivée, les ex-prisonniers remarquent notamment que les soldats de la compagnie d'honneur chargés de les accueillir ne portent pas de souliers. Rapport du général Dagnan, SHAT, 5H16.

(5) *Ibid.*

(6) *Ibid.*

(7) Les forces d'intervention disposent d'un char léger américain M3, armé d'un canon de 37 mm, de deux automitrailleuses et d'un *half-track*.

troupe n'est pas dotée de cartouches, ce qui semble confirmer la volonté du commandement de fonder la répression sur la démonstration de force. Quant au doute qui a pu s'emparer des autorités sur la fidélité des troupes indigènes engagées dans la répression, rien ne laisse envisager que leur non-armement en soit une manifestation.

Le camp est investi au matin du 1er décembre 1944. Les « mutins » sont alors invités à plusieurs reprises à gagner les zones de regroupements. Les différents rapports décrivent une situation des plus tendues. Ordres et sommations sont raillés par la foule des ex-prisonniers. Certains cadres sont molestés. Le *half-track* manque d'être pris d'assaut par les « insurgés ». Vers 9 h 30, l'ordre d'ouvrir le feu retentit. La fusillade est brève. Les ex-prisonniers sont ensuite rassemblés et un détachement de trois cents tirailleurs est dirigé sur Bamako. Le reliquat demeure dans le camp dont le périmètre est entouré de barbelés et éclairé par des projecteurs.

Le bilan de l'intervention est particulièrement lourd[1]. Un certain nombre d'armes est saisi[2]. Par la suite, trente-quatre tirailleurs sont condamnés à des peines allant de un à dix ans de prison. Ils seront graciés par le président Auriol en juin 1947.

Au cours de l'action de répression, la troupe, composée en majorité d'éléments indigènes, a su faire preuve de maîtrise. L'ouverture du feu répond à un ordre, lequel aurait été transmis à la suite de tirs perpétrés par les mutins. L'usage des armes semble également avoir été l'unique réponse de certains cadres acculés par l'évanouissement de leur autorité :

> « Je sens qu'il n'y a plus rien à faire, qu'il y a 2 h ½ que nous perdons la face, qu'une attaque brusquée avec mitraillettes, pistolets, grenades, armes blanches, peut sortir des baraques S et O. Je fais donner une dernière fois le "garde à vous" et préviens une dernière fois les mutins d'avoir à évacuer les baraques ou je fais ouvrir le feu. Je donne l'ordre aux armes automatiques de se préparer à tirer sur le toit des baraques, les tirailleurs prennent du champ jusqu'aux fils de fer, prennent la position du tirer à genoux. Les mutins bravent tout, ricanent. Je fais sonner l'ouverture du feu. À la première salve 3 mutins tombent devant la deuxième baraque. Je fais cesser le feu. Il a duré 10 à 15 secondes. Le rassemblement se fait immédiatement, quelques rafales de mitraillettes et des coups de pistolets ou fusil sont encore tirés des baraques. Je vois les tirailleurs se jeter à plat-ventre. La gendarmerie entre en action dans l'évacuation des baraques, qui se fait au pas de gymnastique. Tout est rentré tragiquement dans l'ordre[3]. »

Cette issue fatale constitue un véritable déchirement pour nombre des cadres d'origine européenne participant à la répression. L'attachement au soldat noir est latent dans la majorité des rapports de l'époque. Au cours même de la confrontation, certains officiers rappellent aux tirailleurs leurs nombreuses années de service et les campagnes menées à leurs côtés[4]. Enfermés dans leur perception du soldat noir modèle

(1) « Intervention force armée du 1er décembre a occasionné chez les mutins les pertes suivantes : Tués : 24 – Morts suite de blessures date 2 décembre : 11 – Blessés en traitement : 35. Côté force armée : 1 tirailleur blessé – 3 officiers dont 2 supérieurs contusionnés suite agression rebelles », télégramme NR 3373 – 3466/CH du 2 décembre 1944, *ibid*.

(2) « Les armes ci-après ont été prises au cours des fouilles : 1 poignée pistolet de mitraillette et 1 chargeur, 1 mousqueton, 4 pistolets automatiques, 5 revolvers, 2 grenades (1 F1 française, 1 genre F1 allemande), une centaine de baïonnettes allemandes, des poignards et couteaux en grand nombre, des munitions de toutes sortes et de toutes provenances pour fusil, pistolet, pistolet mitrailleur, sans compter les marteaux, matraques, fers cornières, *etc*. », *ibid*.

(3) Rapport du lieutenant-colonel Le Berre, *ibid*.

(4) « À un caporal je donne l'ordre de rassembler les hommes. Une cinquantaine arrivent, le caporal se joint à eux et discute, me regarde avec mépris, me traitent de sale Français, de boche, je lui dis que je viens de faire la guerre d'Italie avec des Sénégalais, que je me suis battu pour les délivrer, ils ne comprennent pas et me disent : "On s'en fout, nous avons souffert pour rien. Y en a marre." » *Ibid*.

de dévouement et de discipline, ces cadres n'ont pu apprécier la situation dans toute sa dimension, et en particulier l'évolution de la mentalité des soldats récemment rapatriés. Les incidents causent un profond désarroi et le rappel systématique de la bonne tenue des troupes chargées de la répression, s'il s'inscrit également dans une démarche habituelle de compte rendu, vise également à convaincre une fois encore que le soldat de couleur demeure fidèle à ses vertus. Bien plus que le symbole d'une évolution radicale du tirailleur, Tiaroye traduit l'incapacité des autorités de l'époque à saisir les changements de leur temps. Pis, l'opprobre est jeté sur les tirailleurs rapatriables qui désormais apparaissent comme une menace pour la présence française en Afrique subsaharienne :

> « Enfin et surtout l'arrivée prochaine des autres détachements de prisonniers libérés dont le nombre serait de plus de 10.000 pose un problème d'une importance vitale pour l'avenir de notre Afrique Noire.
>
> La répartition dans l'ensemble de nos Territoires Africains de cet afflux d'éléments animés vis-à-vis de la Mère Patrie de sentiments plus que douteux, déterminera très vite un grave malaise parmi nos populations jusqu'alors parfaitement loyales et fidèles. Tous ces indigènes revenant de France donneront de notre pays l'image d'un pays vaincu à la remorque de puissants alliés et dont la puissance n'est plus à redouter.
>
> Partout où à proximité des villes ils resteront groupés, ils formeront très vite le noyau agissant de tous les groupements hostiles à la souveraineté française[1]. »

Les rapports de l'époque avancent ainsi des contacts entre les rapatriés et les milieux indigènes évolués locaux et des éléments « troubles[2] ». Doit-on pour autant en déduire une collusion visant à déstabiliser le pouvoir colonial ? Une telle conclusion ne constitue-elle pas une nouvelle illustration du manque de discernement des autorités et n'intervient-elle pas comme « justification » de la répression et de son lourd bilan ? N'est-elle pas le simple miroir des doutes et des peurs qui agitent l'administration coloniale ? Aucun autre incident ne sera signalé au sein des détachements abordant les côtes de l'Afrique noire. Des dispositions adéquates ont été prises afin d'éviter une répétition des événements et les rapatriés apprennent dès leur escale au Maroc le sort réservé à leurs camarades du *Circassia*[3].

Les autorités d'AOF ont donc dû faire face à une situation pour laquelle elles n'avaient pas été préparées, le soldat noir ex-prisonnier de guerre n'ayant nullement été abordé dans sa complexité. De manière plus générale, et ce quelle que soit la période considérée, les opérations de rapatriement et le public qu'elles concernent se révèlent des sources de difficultés pour le régime colonial, laissant ainsi entrevoir un autre visage du soldat noir lequel demeure parallèlement un des piliers du monde colonial.

Une figure coloniale paradoxale

Durant l'ensemble du second conflit mondial, les soldats noirs sont engagés sur quasiment tous les théâtres d'opérations et constituent un maillon essentiel de l'effort de guerre français. À ce titre, le recrutement est constant, le renouvellement au sein des unités est incessant et les rapatriements s'étalent sur toute la durée de la guerre, voire au-delà. Les retours apparaissent

(1) Rapport du général Dagnan, *op. cit.*

(2) Rapport du général de Périer, *op. cit.*

(3) « À l'arrivée du Marrakech à Casablanca le 9 janvier, nos Sénégalais apprirent les exploits à Tiaroye de leurs prédécesseurs et ce qu'il leur en coûte. Ils furent stupéfaits des mesures d'ordre sur les quais et dès ce jour, les actes d'indiscipline diminuèrent rapidement ; les marques extérieures de respect furent de nouveau observées et jusqu'au débarquement à Dakar et pendant leur séjour à Tiaroye, nos Sénégalais étaient redevenus moutons. » Compte rendu du capitaine Castel, SHAT 5H16, 6 février 1945.

particulièrement confus. Dès le second semestre 1940, certaines carences apparaissent, annonçant les difficultés des rapatriements intervenant après la Libération. La mobilisation de 1939-1940 porte essentiellement sur les territoires de l'AOF. Les rapports rédigés en 1941 évoquent la mobilisation de quatre cent trente mille hommes durant cette période, dont près de cinquante mille sont envoyés en métropole[1]. L'envoi des troupes est suspendu le 18 juin 1940 alors que certaines d'entre elles se trouvent encore en transit.

Dès juillet 1940, les autorités françaises évaluent à cent trente mille le nombre d'hommes à rapatrier sur les territoires français de l'Afrique subsaharienne et déjà la longueur des délais est annoncée[2]. Le premier convoi ne parvient ainsi à Dakar que le 22 septembre 1940. Une directive datée du 27 juillet 1940 fixe le cadre de ces retours : regroupement des soldats par durée de séjour extérieur, puis « par race et port de débarquement », mise à jour des pièces matriculaires avant embarquement, encadrement des détachements par des personnels issus des Troupes coloniales ou ayant une expérience de l'Afrique[3]. La réalité est tout autre. Aucun tri ne semble avoir été opéré en métropole et les pièces matriculaires sont absentes ou confuses. Les autorités doivent donc s'en remettre aux déclarations des débarquants afin de connaître leur statut, leur origine, leur état de service… Pour finir, l'encadrement est de piètre qualité, les cadres indigènes étant en particulier accusés d'« inertie[4] ». À ces errements s'ajoutent de nombreuses carences d'acheminement et certaines colonies ne sont abordées qu'à la fin de l'année 1940. Malgré ces difficultés, au 31 décembre 1940, 36 769 tirailleurs ont été rapatriés dans leur colonie d'origine, et plus de 27 000 demeureraient encore en Afrique du Nord.

L'état d'esprit des rapatriés inquiète les responsables militaires qui constatent que l'autorité des cadres est mise à mal : « Les détachements ont échappé à toute discipline. Les tirailleurs indifférents aux ordres timides des gradés indigènes faisaient preuve d'incorrections systématiques à l'égard d'officiers rencontrés[5]. » Des incidents éclatent en Côte d'Ivoire et en particulier en Guinée où les événements semblent annoncer par bien des aspects ceux de Tiaroye. En effet, le 28 novembre 1940, plusieurs centaines de tirailleurs récemment rapatriés se répandent dans la ville de Kindia après avoir molesté des cadres, saccagent les locaux administratifs du cercle et gagnent la gare où un des révoltés est tué par balle et un autre blessé. Le groupe reflue sur le camp où les cadres finissent par reprendre le contrôle de la situation. Estimés à plus de quatre cents, les « mutins » sont enfermés dans la prison civile. Durant ces quelques heures, la garnison est restée totalement à l'écart des troubles, puisque seuls les éléments récemment rapatriés y ont été mêlés. Depuis plusieurs jours, ces derniers réclamaient la conservation de leurs uniformes, le remboursement de leurs livrets de Caisse d'Épargne et le paiement de primes de démobilisation qui leur auraient été promises en France[6].

(1) Rapport annuel 1940 de l'état-major, SHAT 5H12.

(2) 90 000 en AOF, 5 000 en AEF, 15 000 qui étaient en cours de transit et 20 000 travailleurs. Note du général Bührer, SHAT 7N4195, 4 juillet 1940.

(3) Rapport annuel 1940 de l'état-major, *op. cit*.

(4) « Quant à l'encadrement indigène, il a opposé une inertie à peu près complète aux tentatives de reprises en mains de certains officiers. » Rapport annuel 1940 de l'état-major, 3e Bureau, SHAT 5H12, 4 février 1941.

(5) *Ibid*.

(6) « Les réclamations portaient sur les complications que comporte le règlement des questions multiples : primes de démobilisation, remboursements des livrets de Caisse d'Épargne, *etc*. Il faut reconnaître que nos règlements sont trop compliqués pour l'indigène et lui donnent le sentiment de l'injustice. Une propagande a beau jeu. », Rapport du gouverneur général Giaccobi, 1er décembre 1940, CAOM FM62 carton 638.

Peu d'attention est portée à ces revendications immanquablement qualifiées par les autorités de « motif » ou de « prétextes »[1]. Les directives émises par le gouverneur de la colonie demandaient pourtant une attention particulière en évoquant une « dette de reconnaissance[2] » ; et d'aborder un programme de « réadaptation » basé sur la cession de cases ou de lopins, qui n'est pas sans rappeler un autre programme, de « réacclimatation » celui-là, imaginé par le gouverneur Van Vollenhoven en 1917[3].

Avec les premiers incidents, les consignes évoluent. Les autorités insistent sur le « mécontentement » agitant les démobilisables. L'influence des propagandes gaullistes, communistes ou étrangères est avancée et le gouverneur général de craindre une propagation du nouvel état d'esprit des tirailleurs :

> « La propagande gaulliste n'agit sur eux que comme acteur secondaire, pour diminuer l'autorité des agents de commandement français. La vraie propagande a été sans doute en France et AFN d'inspiration communiste ; elle se fonde sur le concept d'égalité des races. Qui peut dans le pays, y être sensible ? Les indigènes évolués, fonctionnaires du service de santé et des administrations, employés de commerce, surveillants de plantations… Là, à mon avis, est le danger[4]. »

À l'image de ce qui put se passer en métropole durant la campagne de mai et juin 1940, le danger communiste est principalement évoqué. Quatre ans plus tard, à l'occasion des incidents de Tiaroye, les autorités d'AOF pointent du doigt les propagandes allemande et américaine. De même, en 1940, comme en 1944, les différentes analyses s'accordent sur la complexité des règlements administratifs qui encadrent les démobilisations et sur le sentiment d'injustice qu'ils suscitent parmi les soldats de couleur. Malgré cela, leurs revendications ne sont perçues que comme des prétextes à insubordination. Enfin, à Kindia comme à Tiaroye, l'attention est attirée sur l'insuffisance et la médiocrité de l'encadrement, indigène en particulier.

Fin décembre 1944, les autorités d'AOF ne se trouvent donc pas face à une situation totalement nouvelle. Manifestement, les enseignements n'ont pas été tirés des incidents qui ont déjà eu lieu, du moins aucune référence à ceux-ci n'apparaît dans les documents de 1944. Les démobilisations opérées au cours et à l'issue de la Grande Guerre avaient elles aussi donné lieu à des débordements. En 1917, le gouverneur Van Vollenhoven remarquait que « de vagues assurances, si chaleureuses soient-elles, ne suffisent plus[5] ». L'année suivante, son successeur évoque « la naissance d'un certain sentiment d'égalité[6] ».

Mais la situation de 1944 apparaît bien différente de celle de 1940 ou de 1917. La France est exsangue. Les démobilisables ne sont pas prioritaires. Nombre de soldats coloniaux ont disparu dans la nature[7]. Les unités FFI rechignent à restituer à l'armée les soldats noirs qu'elles

(1) Rapport du général Barrau, *op. cit*.

(2) « Il importe en effet, de ne pas oublier que ces tirailleurs ont collaboré à la défense de la patrie. Nous avons contracté envers eux une dette de reconnaissance que nous devons payer. […] Mais ce n'est pas tout. Vous devez également faire bonne accueil aux tirailleurs libérés, écouter leurs doléances et leurs réclamations, accordez-leur en principe le maximum de ce que vous pouvez leur accorder et, pour le surplus, servez-leur d'intermédiaire auprès de ceux qui ont les pouvoirs nécessaires. » Note du gouverneur de la Guinée française à messieurs les commandants de cercles et chefs de subdivision, 6 octobre 1940, CAOM 7G46.

(3) Marc Michel, *Les Africains et la Grande Guerre*, Paris, Karthala, 2003, p. 200.

(4) Le gouverneur général Giaccobi à monsieur le gouverneur général, haut-commissaire de l'Afrique française, 9 décembre 1940, CAOM FM62, carton 638, dossier 6.

(5) Marc Michel, *op. cit*., p. 198.

(6) *Ibid*., p. 202.

(7) Direction des troupes coloniales à l'état-major, général Guerre, 12 février 1945, SHAT 6P6.

avaient incorporés[1]. Dans de telles conditions de précarité à la fois matérielle et politique, les incidents se multiplient au sein des troupes noires, et notamment au sein des détachements de rapatriables. Mais pas seulement. Durant l'ensemble du conflit, des désordres éclatent au sein des unités indigènes, ce que l'administration désigne immanquablement par le vocable « incident » et qui recouvrent diverses réalités : razzias, refus collectifs d'obéissance, réclamations matérielles, affrontements avec les forces de l'ordre, rixes avec les civils[2].

À l'origine de ces exactions, on trouve souvent un événement anodin, auquel s'ajoutent la médiocrité des cadres, des difficultés matérielles, l'impatience face à la lenteur des rapatriements ou bien encore la complexité et les contradictions des règlements administratifs. Un trait apparaît commun à cet ensemble : la mise en cause de l'autorité. Les cadres ne sont plus écoutés, parfois conspués, molestés ou abattus. Ainsi, le 6 mars 1942, un officier du bataillon de marche 24 est molesté par des tirailleurs ivres armés de coupe-coupe qui libèrent également des camarades internés et dévastent les infrastructures. Le chef de corps réussit à rétablir la situation non sans avoir envisagé l'intervention de blindés britanniques.

La solidarité des révoltés est l'autre trait marquant de ces différents soulèvements. À Dakar, le 25 novembre 1939, les artilleurs du 6e régiment d'artillerie coloniale se répandent en ville, saccagent les boutiques et attaquent des civils après que l'un des leurs a été blessé dans une rixe. Le 11 février 1942, à Homs en Syrie, une altercation entre tirailleurs et militaires de recrutement local dégénère en chasse à l'homme, au cours de laquelle un officier français est brutalisé. Plus rarement, cette solidarité s'établit entre colonisés comme à Versailles où, en décembre 1944, soldats noirs et nord-africains attaquent la caserne de gendarmerie et prennent des gendarmes en otage[3].

Les expériences vécues en commun soudant les soldats indigènes et transcendant les origines régionales ou sociales sont à l'origine de ce haut degré de cohésion, caractéristique des formations des troupes noires. Le régiment ou la compagnie sont une nouvelle famille[4]. La notion de solidarité ne trouve donc pas uniquement son origine dans la revendication collective, même si cette dernière en découle en même temps qu'elle contribue à son exacerbation. La force du groupe bouscule brutalement certains interdits.

Très souvent, les autorités expliquent les incidents par des rumeurs et autres propagandes extérieures ayant « pollué » l'état d'esprit de tirailleurs que l'on continue de considérer comme des êtres incapables de réflexion sur leur condition. Le chef de corps du bataillon de marche 4 attire ainsi l'attention sur l'état d'esprit de ses hommes, victimes de « bruits tendancieux » diffusés par la propagande vichyste et par les prisonniers de l'Axe[5]. Rien n'est dit de la mise en

(1) En particulier dans le Sud-Ouest où les autorités militaires sont obligées de menacer de limogeage les responsables FFI coupables de ne pas vouloir « rendre » leurs éléments coloniaux à l'armée.

(2) Voir en annexe la liste des incidents relevés au sein des unités noires entre 1939 et 1945.

(3) Archives de la gendarmerie nationale, carton 12 172, compagnie de Versailles.

(4) « J'étais bien dans le régiment, même si la famille était loin. Mes camarades sont mes frères. » Témoignage de Kapine Otierre cité dans Thierry Maloux, *Les Tirailleurs sénégalais de la 9e division d'infanterie coloniale, dernière « Division Noire » de l'Armée française 1942-1945*, mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Marc Michel, université de Provence, 1999.

(5) « Il faut signaler que pendant ces incidents divers bruits tendancieux – sans aucun rapport avec la question des femmes – furent proférés à plusieurs reprises, tels que ceux-ci : "On préfère retourner avec les Allemands à Djibouti", "Nous voulons rentrer dans notre pays", "C'est ça la France libre" […] Quant aux bruits tendancieux qui furent lancés à cette occasion, ils sont sans doute le fruit d'une propagande active émanant de Djibouti et d'ailleurs. Il est actuellement difficile de se faire une idée de l'étendue et de la profondeur du mal. C'est à mon avis plus dangereux que les femmes. » Rapport du chef de bataillon Bouillon, 8 mars 1942, SHAT 12P271.

cause de l'autorité ou d'une possible critique du régime colonial.

Le rapport rédigé par le général de Périer à l'issue de la révolte de Tiaroye est emblématique de cette perception altérée des événements et de la figure du tirailleur. La faiblesse de l'encadrement, la précipitation des embarquements et la complexité des situations administratives sont bien distinguées, mais ne constituent là encore qu'un « prétexte » pour le vieux colonial qui juge l'action de propagande autrement plus déterminante sur l'« esprit simple » ou la « nature frustre » des soldats noirs[1]. De cette perception tronquée émane des conclusions partielles, le général de Périer évoquant l'« assimilation aux militaires européens ». Qu'en est-il de la notion d'égalité ? « Que ce soit par orgueil motivé, vanité ou jalousie, ils en sont arrivés à une ambiance de revendications qui subsiste et dont l'objet principal est l'assimilation aux militaires européens : statut, alimentation, solde, uniforme, récompenses, permissions, prérogatives diverses, *etc.*[2] »

On touche ici les limites des sources en notre possession et qui proviennent quasi exclusivement des autorités coloniales. Qu'en est-il exactement de l'état d'esprit des tirailleurs de Tiaroye ou d'ailleurs ? Avaient-ils réellement pour volonté de renverser le système ? Avaient-ils même conscience que leurs réclamations mettaient à mal l'ordre établi ? D'autres incidents éclatent au sein des détachements de rapatriables. Seuls ceux de Versailles atteignent une gravité proche de ceux de Tiaroye. Dès lors, une certaine suspicion s'installe autour des unités noires. Les autorités redoutent ainsi le pire à l'approche de l'hiver 1945[3].

Paradoxalement et de manière concomitante, alors que les heurts craints n'apparaissent pas, les incidents ayant déjà éclaté, les troupes noires conservent leur rôle de « dogues noirs de l'Empire[4] ». Dans le cadre même de la répression de la révolte de Tiaroye, chacun s'évertue à rappeler leur dévouement, le général de Périer parlant de « loyalisme admirable[5] ». Ce dernier point a rarement été mis en évidence. La force de répression du 1er décembre 1944 se compose essentiellement de soldats noirs du 6e régiment d'artillerie coloniale et des 1er et 7e régiment de tirailleurs sénégalais. Par ailleurs, en cette fin de conflit, alors que les revendications nationalistes éclatent en divers points du domaine colonial, les troupes noires demeurent plus que jamais le bras armé de l'ordre établi et interviennent au Maroc en janvier 1944, en Syrie en juin 1945 et en Algérie au moment de l'insurrection de mai 1945. Lors de ces dernières opérations, leur attitude est particulièrement observée. Au 12e régiment de tirailleurs sénégalais, qui stationne alors au Maroc, les cadres remarquent que « les événements d'Algérie ont été à peu près inconnus des Indigènes du bataillon et n'ont eu aucune influence sur eux », et de rappeler de manière générale leur imperméabilité à l'actualité[6]. Le tirailleur demeure donc conforme à son image de serviteur fidèle et attaché à ses chefs par des liens quasi filiaux, conformément aux enseignements d'avant-guerre[7].

La question des rapports entre tirailleurs et cadres est cruciale. La faiblesse numérique ou la

(1) « Synthèse concernant la propagande et les influences auxquelles ont été soumis les ex-prisonniers », annexe au rapport du général de Périer, SHAT 5H16.

(2) *Ibid.*

(3) Note du colonel Vézinet, directeur des Troupes coloniales, 17 novembre 1945, SHAT 7P74 ; et rapport du général de Périer, SHAT 5H16.

(4) Léopold Sédar Senghor, « Prières de Paix », in *Œuvres poétiques*, Paris, Seuil, 1990, p. 94.

(5) Rapport du général de Périer, *op. cit.*

(6) Rapport sur le moral, mai 1944 et mai 1945, SHAT 12P264.

(7) « Le dévouement des Sénégalais à leurs chefs pendant leur service est légendaire, ainsi d'ailleurs que leur affection pour ceux qui savent conquérir leur cœur très simple, pour ceux qui les aiment vraiment. » *Manuel élémentaire à l'usage des officiers et sous-officiers appelés à commander des indigènes coloniaux dans la métropole, fascicule n° 2 : sénégalais*, Paris, Lavauzelle, 1923.

médiocrité de ces derniers sont souvent des facteurs déterminants dans le déclenchement des soulèvements, de même que le non-respect de règles tacites de commandement des unités noires, telle l'interdiction de violences physiques à leur encontre. La révolte des éléments de l'escadron de spahis soudanais survenue à Damas le 17 mars 1942 trouve ainsi son origine dans le tabassage à coups de cravache d'un spahi ivre, mais également dans la distance instituée entre la troupe et son encadrement. Elle se solde par la mort de neuf militaires, dont deux officiers français.

Les circonstances de ce soulèvement correspondent à une caractéristique fondamentale du soldat noir : le sens et le besoin de justice. Cette notion est au cœur des manuels traitant du commandement des troupes indigènes, lesquels rappellent systématiquement le calme avec lequel les sanctions doivent être infligées ainsi que l'attention particulière que porte le soldat noir à cet ensemble : « L'indigène comprend difficilement l'injustice, et connaît *toujours parfaitement ses droits*, en ce qui concerne sa solde, son prêt ou son avancement, à un point tel que l'européen qui ne le connaît que superficiellement en est surpris[1]. »

Cette permanence semble avoir été omise ou négligée par nombre de cadres coloniaux. Bien souvent, pour ces derniers, derrière le paravent des droits agit insidieusement l'emprise étrangère. Pour beaucoup, le tirailleur demeure un modèle de dévouement et de fidélité, trait indissociable de son statut de colonisé et de sa couleur de peau. Il ne pourrait avoir lui-même élaboré la réflexion qui le pousse à revendiquer ou à se révolter. Pourtant, l'influence extérieure, quelle qu'elle soit, ne peut seule être incriminée. C'est souvent d'ailleurs sur ce dernier aspect que l'historiographie actuelle insiste, tendant ainsi à démontrer une certaine prise de conscience de sa condition par le soldat indigène, dont les troubles de Tiaroye seraient à la fois l'illustration et le symbole.

Une historiographie balbutiante

Publiée en 1978, l'analyse de Myron Echenberg est à la base de la plupart des travaux actuels[2]. Le chercheur canadien est ainsi le premier à émettre des doutes quant à la véracité du bilan officiel de la tragédie et à associer la « révolte » des tirailleurs à une prise de conscience du soldat noir et, de manière plus générale, de l'indigène d'AOF[3]. Certaines comparaisons laissent néanmoins mesurer la distance qui peut exister entre l'historiographie des années 1970 et les travaux récents[4].

Parmi ces derniers, l'étude de Mbaye Gueye présente de nouveaux éléments sur l'après-répression en particulier et sur le transfert d'une partie des ex-prisonniers vers le Soudan français[5]. Certaines conclusions peuvent paraî-

(1) Rapport complémentaire du capitaine Montezer au sujet des incidents survenus le 17 mars 1942 à Damas, SHAT, 4H369.

(2) Myron Echenberg, « Tragedy at Thiaroye. The Senegalese Soldier's Uprising of 1944 », *African Labor History*, 2, 1978.

(3) « The actuel numbers of casualties may never be known, but one official report made soon after the bloody event states that 35 Africans were killed, another 35 seriously wounded, and hundreds more less seriously injured. […] Thiaroye, reflected the determination of a group of African employees to be paid their due. It also demonstrated the consciousness of the men of Thiaroye of their dignity as Africans. » (Le nombre réel de victimes ne sera peut-être jamais connu, mais un compte rendu officiel rédigé peu après l'événement sanglant établit que 35 Africains furent tués, 35 autres gravement blessés, et des centaines plus légèrement blessés. […] Thiaroye refléta la détermination d'un groupe d'employés africains à obtenir ce qui leur était dû. Il montre aussi la conscience que les hommes de Thiaroye ont de leur dignité en tant qu'Africains.) *Ibid.*, p. 109 et 119.

(4) « Indeed, the victims of Thiaroye were all men who had direct experience not only as combat troops, but also as laborers in military dress. If soldiers can be workers, then some mutinies at least can be seen as worker's protest. » (En effet, les victimes de Thiaroye étaient des hommes qui avaient tous une expérience directe, non seulement en tant que troupes de combat mais aussi en tant qu'ouvriers en tenue militaire. Si des soldats peuvent être des travailleurs, alors certaines mutineries peuvent être vues comme des manifestations ouvrières.) *Ibid.*, p. 110.

(5) Mbaye Gueye, « Le 1er décembre 1944 à Thiaroye, ou le massacre des tirailleurs sénégalais anciens prisonniers de guerre », *Revue sénégalaise d'histoire*, 1, 1995.

tre excessives, les troubles étant notamment qualifiés d'« élan révolutionnaire » et la répression militaire de simple « exécution ». Quant à l'épisode au cours duquel des soldats de couleur de la 2e division blindée auraient été écartés du défilé de la victoire de 1945, il ne repose à notre connaissance sur aucun élément.

Le travail d'Armelle Mabon semble aujourd'hui l'un des plus complets[1]. S'inscrivant dans le cadre d'une étude plus large portant sur les prisonniers de guerre coloniaux de la seconde guerre mondiale, il démontre la non-application par les autorités d'AOF des prescriptions administratives devant régler la démobilisation des passagers du *Circassia*, à l'origine de la tragédie. Au-delà de la simple revendication matérielle, Armelle Mabon voit dans le mouvement des tirailleurs une remise en cause du système colonial. Certaines interrogations s'apparentent toutefois à des prises de position et contribuent à nuire à l'indéniable qualité de ce travail[2].

Les chercheurs ne sont donc pas restés indifférents. La présence quasi constante de non-dits ou de partis pris illustrent cependant l'absence de sérénité caractérisant aujourd'hui encore l'environnement du sujet. L'approche de l'événement tient pour beaucoup du registre de l'émotion. Face à de telles carences, comment s'étonner des clichés et des méconnaissances qui distingue la perception générale ? Ainsi, à l'occasion de la Journée du tirailleur, la tragédie de Tiaroye a été replacée au premier plan de l'actualité, mais la diversité des bilans avancés suffit à en illustrer la méconnaissance[3].

Tiaroye et les Africains

Que savent véritablement les Africains de Tiaroye ? Quelle(s) mémoire(s) se sont-ils appropriés ? La presse africaine ou les pages *web* parues en août 2004 soulignent généralement l'injustice et l'ingratitude dont les autorités françaises ont fait preuve[4]. Illustration des ignorances ou d'une surenchère autour de ces thèmes, les victimes sont parfois transformées en autant de vétérans de la 9e division d'infanterie coloniale engagée dans la libération de l'Europe[5]. Un ouvrage paru en 2003 s'était déjà engagé dans une vision radicale de l'événement présenté comme un « carnage à ciel ouvert, un bain de sang effroyable préparé et exécuté » et censé faire l'objet aujourd'hui encore d'une censure historique de la part des autorités françaises[6].

Ces perceptions, fondées sur des fantasmes et des clichés, se confrontent, se conjuguent, s'enrichissent et alimentent des revendications à la fois mémorielles et matérielles. Tiaroye s'inscrit désormais dans une sorte de mythologie postcoloniale reposant essentiellement sur l'oralité. Jusque très récemment, le cimetière

(1) Armelle Mabon, *op. cit*.

(2) Nous citons en particulier les lignes suivantes : « Malgré une fouille tenace des différents dépôts d'archives, il n'a pas été possible de retrouver les textes officielles de la Direction des troupes coloniales qui réglementent toutes les mesures pour les anciens prisonniers coloniaux. […] Il est incontestable que ces textes prouvent le bien-fondé des revendications des ex-prisonniers. Où sont-ils cachés ? » *Ibid.*, p. 91, n. 22.

(3) Le quotidien *Le Monde*, dans son édition du 24 août 2004, situe le nombre de morts à vingt-quatre. En mai 2001 et en juin 2004, l'hebdomadaire *Marianne* avance celui de vingt-cinq puis l'estime à près d'une soixantaine. Enfin, *Le Canard enchaîné* en janvier 1998 parlait lui de « 380 Africains massacrés ».

(4) « Cette tragédie qui a été rangée dans le musée de l'oubli à l'image de ces corps enfouis dans les tombes noires de Thiaroye, méritait depuis longtemps un sort qui soit à la dimension de l'injustice et de l'ingratitude dont ils ont été victimes depuis 1944. Sur cette affaire qui mérite un procès au même titre que celui qui se passe sur la Bosnie, le peuple sénégalais semble avoir été victime d'une amnésie collective. » Mamadou Moustapha Dieng, « Les tirailleurs sénégalais enfin ressuscités », *Le Soleil*, 23 août 2004.

(5) « En procédant à ce rituel, le président vient de rendre hommage, après soixante ans, aux hommes de la 9e division de l'infanterie coloniale d'où venaient les fusillés de Thiaroye. » Oumar Ndiaye, « Dépôt de gerbe de fleurs au cimetière de Thiaroye : Me Wade ressuscite les martyrs oubliés », *Le Soleil*, 23 août 2004 ; également l'article de Samy Ghorbal, « Champ d'honneur », *Jeune Afrique l'Intelligent*, 2277, août 2004.

(6) Charles Onana, *La France et ses Tirailleurs*, Paris, Duboiris, p. 116. Les documents relatifs à la révolte et à la répression de Tiaroye sont aujourd'hui librement communicables auprès du Service historique de la Défense à Vincennes.

présenté comme étant celui des victimes du 1er décembre 1944 demeurait néanmoins dans la désuétude :

> « Le cimetière, un lieu auparavant inconnu du public. Situé à gauche de l'autoroute en venant de Dakar et à quelques encablures du carrefour Poste Thiaroye, le cimetière fut réhabilité à cette occasion. Le lieu est à côté de l'usine Senchim et était enclavé par des jardins où l'on vendait des fleurs. "J'habite à Thiaroye et c'est avant-hier que j'ai connu ce lieu", affirme un confrère venu pour la cérémonie[1]. »

L'État sénégalais a contribué à cette reconstruction mémorielle par l'intermédiaire des célébrations de la Journée du tirailleur, au cours desquelles il s'est approprié une certaine vision de l'événement et a concouru par ailleurs à reconstruire l'image du tirailleur lui-même. La veille des cérémonies officielles, le président Wade procède au dépôt d'une gerbe au cimetière de Tiaroye, qui devient ainsi un lieu de mémoire consacré officiellement. Les cérémonies sont marquées du sceau de la tragédie et de l'injustice vécue par les tirailleurs. Par la suite, la « révolte » des soldats noirs est à nouveau évoquée au cours de l'inauguration de l'ensemble statuaire dit Demba et Dupont :

> « En ce jour, nous tenons nous aussi à rendre un hommage particulier aux tirailleurs sénégalais, comprenez africains, tombés à Thiaroye le 1er décembre 1944 sous les balles des derniers tenants du colonialisme alors que, revenant du front, ils réclamaient simplement leurs droits. Tout animal qui meurt est agité par des secousses et peut encore blesser mortellement. La tuerie de Thiaroye, de notre avis, participait des derniers soubresauts du colonialisme agonisant[2]. »

Bien plus qu'une simple ombre planant au-dessus des cérémonies, Tiaroye s'est imposé à tous. Médias locaux et internationaux ne s'y sont d'ailleurs pas trompés[3]. Le représentant de la France se voit contraint d'évoquer l'événement : « Il existe quelques pages sombres et douloureuses qui ne doivent pas être oubliées. C'est le cas de Thiaroye, a déclaré Pierre-André Wiltzer, l'ancien ministre de la coopération qui représentait Jacques Chirac. Ceux qui portent la responsabilité [de cet événement] ont sali l'image de la France[4]. »

L'hégémonie de Tiaroye sur ces journée, tout comme son érection en un symbole désormais africain, correspond à un choix politique qui place le Sénégal en avant-poste de ce foisonnement de mémoires et de revendications, voire de ressentiment à l'égard de l'ancienne puissance tutélaire. Cette action s'inscrit dans la continuité de celle de Léopold Sédar Senghor et de Sembène Ousmane.

Senghor est une des premières figures à réagir à l'événement. Son poème intitulé « Thiaroye » et composé en décembre 1944 traduit toute l'amertume de l'ancien tirailleur, combattant de la campagne de mai et juin 1940 et interné dans les *Frontstalags*. L'ingratitude de l'autorité coloniale en est un des thèmes majeurs annonçant bien des récriminations

(1) *Le Soleil*, 23 août 2004.

(2) Discours du président Wade, 23 août 2004, *Ancre d'Or – Bazeilles*, septembre-octobre 2004.

(3) À titre d'exemple, voici le chapeau de l'article intitulé « La première célébration en l'honneur des tirailleurs » paru le 24 août 2004 dans le quotidien *Le Monde* : « Cette journée, consacrée aux anciens combattants africains qui ont péri par milliers pendant les guerres de 1914-1918 et de 1939-1945, a également mis en lumière la responsabilité de la France dans le massacre de Thiaroye où, le 1er décembre 1944, mille deux cent quatre-vingts tirailleurs sénégalais, anciens prisonniers de guerre allemands démobilisés qui revendiquaient le paiement de leurs primes, ont vu vingt-quatre d'entre eux tués par l'armée française. »

(4) « Paris reconnaît la *choquante* répression de Tiaroye », *Le Monde*, 25 août 2004.

actuelles[1]. Surtout, les « insurgés » de Thiaroye y apparaissent comme des martyrs, comme l'incarnation d'un autre avenir :

« Non, vous n'êtes pas morts gratuits ô Morts !
[Ce sang n'est pas de l'eau tépide.
Il arrose épais notre espoir, qui fleurira au
[crépuscule.
Il est notre soif notre faim d'honneur, ces
[grandes reines absolues
Non, vous n'êtes pas morts gratuits. Vous êtes
[les témoins de l'Afrique immortelle
Vous êtes les témoins du monde nouveau qui
[sera demain[2]. »

Dès 1944, Senghor dessine les contours de la nouvelle perception du tirailleur sénégalais qui tend aujourd'hui à s'imposer aux opinions africaines. Le soldat indigène n'apparaît plus seulement comme l'instrument du pouvoir colonial mais comme une de ses victimes et, parallèlement, comme un initiateur, voir un incitateur, de la masse colonisée dans son cheminement vers la liberté[3]. Dans un tel cadre, la tragédie de Tiaroye fait figure d'acte fondateur.

Au cours de ce lent processus de recomposition historique et de réappropriation de la figure du soldat noir, le long métrage de Sembène Ousmane, *Camp de Thiaroye*, tient une place primordiale. Réalisé en 1988, ce film a permis de faire connaître l'événement au plus grand nombre, en lui offrant néanmoins une vision tronquée des troubles et de leur issue fatale. La répression du 1er décembre 1944 notamment pâtit d'une restitution spectaculaire axée essentiellement sur l'action des blindés, dont on sait aujourd'hui qu'ils n'ont tenu qu'un rôle mineur dans l'action. Aux côtés de cette vision partiale s'est également développé un faisceau de rumeurs concernant l'environnement même du tournage, les autorités françaises étant montrées du doigt pour avoir tenté d'en perturber la bonne marche ainsi que la diffusion internationale[4].

Plus récemment, un court-métrage d'animation réalisé par Rachid Bouchareb et uniquement diffusé sur internet restitue le parcours d'Aby, paisible Africain, de sa mobilisation en 1939 jusqu'à son décès lors d'une fusillade que l'on devine être celle de Tiaroye[5]. Entre ces deux épisodes, Aby participe à la campagne de 1940 au cours de laquelle il se distingue en sauvant son chef, et connaît les camps de prisonniers et les humiliations liées aux démobilisations. Près de soixante ans après les faits, la démarche médiatique se résume donc bien souvent à des évocations partielles et partiales utilisant largement le registre de l'émotion.

Bien loin des représentations actuelles, la révolte de Tiaroye apparaît comme un événement des plus complexes. Rien ne laisse paraître chez les tirailleurs, la volonté clairement exprimée de remettre en cause le système colonial. Néanmoins, l'administration coloniale semble avoir

(1) « La France d'aujourd'hui comme celle d'hier ne doit pas oublier qu'elle doit une bonne part à l'Afrique, quelque chose qui n'a pas de prix et qui porte le doux nom de liberté. Mais également, elle doit à l'Afrique son rang dans le monde actuel, c'est-à-dire, un siège au Conseil de sécurité de l'ONU, uniquement réservé aux seuls pays vainqueurs de la seconde guerre mondiale. Elle se doit de rendre aux Tirailleurs africains le prix à vrai dire incommensurable de leur sacrifice. » Babara Diouf, « La Reconnaissance des fils du continent aux vétérans », *Le Soleil*, 23 août 2004.

(2) Léopold Sédar Senghor, « Thiaroye », in *op. cit*.

(3) « Ces tirailleurs ont défendu la liberté et la République, ils ont démystifié le blanc dont ils ont vu qu'il n'était pas invincible, ils ont contracté le virus de la liberté et ont contribué, de retour chez eux, à l'éveil de l'Afrique et aux luttes qui vont mener aux indépendances. » Hamidou Dia, *Le Soleil*, 23 août 2004.

(4) « Film qui a rencontré l'opposition même pas voilée de la France, qui, selon Sembène Ousmane, a exercé de fortes pressions sur les acteurs français pour les dissuader de jouer et a fait survoler le plateau par des avions de la base de Dakar. » Dossier de présentation du cinéma d'art et d'essai *Le France*, Saint-Étienne, 2001.

(5) Note de présentation, *L'Ami y'a bon*, Tessalit Productions, http://www.lamiyabon.com.

Unités	*Date*	*Lieu*
–	8 octobre 1939	Abéché (Tchad)
6e régiment d'artillerie coloniale	25 novembre 1939	Dakar (Sénégal)
Détachement de rapatriables	28 novembre 1940	Kindia (Guinée)
–	7 janvier 1941	Kayes (Soudan)
Bataillon de marche n° 4	9 décembre 1941	Erythrée
Bataillon de marche n° 11	23 mars 1942	Syrie
Bataillon de marche n° 3	13 avril 1942	Syrie
Cie Cdt. 3e brigade française libre	17 mai 1942	Syrie
Brigade mixte Afrique française combattante	25 août 1942	AEF
État-major, commandement militaire	12 octobre 1942	Bangui (Oubangui)
État-major, commandement militaire	6 juillet 1943	Bangui (Oubangui)
État-major, commandement militaire	8 juillet 1943	Bangui (Oubangui)
État-major, commandement militaire	17 juillet 1943	Bangui (Oubangui)
Bataillon Somali	14 avril 1944	Égypte
Détachement de rapatriables	octobre-décembre 1944	Grande-Bretagne
Détachement de rapatriables	29 octobre 1944	Morlaix
3e régiment de tirailleurs sénégalais de marche	1er novembre 1944	Tunis
16e régiment de tirailleurs sénégalais	6 novembre 1944	Marseille
8e régiment de tirailleurs sénégalais	13 novembre 1944	Belfort
Bataillon de marche n° 10	21 novembre 1944	Madagascar
Détachement de rapatriables	fin novembre 1944	Hyères
16e régiment de tirailleurs sénégalais	26 novembre 1944	Marseille
Détachement de rapatriables	1er décembre 1944	Dakar
16e régiment de tirailleurs sénégalais	8 décembre 1944	Marseille
16e régiment de tirailleurs sénégalais	11 décembre 1944	Sète
Détachement de rapatriables	15 décembre 1944	Versailles
Détachement de rapatriables	1er janvier 1945	Agen
Détachement de rapatriables	fin janvier 1945	Mont-de-Marsan
Détachement de rapatriables	fin janvier 1945	Agde
16e régiment de tirailleurs sénégalais	21 janvier 1945	Sète
Détachement de rapatriables	18 août 1945	Fréjus

Annexe. « Incidents » survenus au sein des troupes noires durant la seconde guerre mondiale.

perçu le mouvement comme tel, et en a craint la propagation au sein des populations civiles, et donc le vacillement de la présence française en Afrique subsaharienne. Plus clairement apparaît le choc, la confrontation entre un monde colonial demeurant sur ses fondements d'avant-guerre et des colonisés ayant évolué au contact de la métropole, de la guerre, de la défaite, de l'occupant, de la population française et des forces de la Libération. De ce décalage provient la profonde incompréhension des autorités face au problème qui surgit face à elles de manière brutale et qu'elles ne sauront résoudre que par la force.

De cette impasse mentale provient la sévérité de la répression et de son bilan. Le malaise est palpable au sein des rapports des officiers ayant participé à l'opération. La révolte ne remet que brièvement en cause la confiance placée dans les troupes noires. On évoque ainsi l'arrêt de leur stationnement en métropole[1]. Surtout, les troupes sénégalaises sont exclues des premières opérations en Indochine, alors que le blanchiment de la 1re armée française avait rendu des effectifs disponibles et que cet engagement était prévu par les premiers plans d'opérations. La décision intervient fin mai 1945. On remarque parmi les multiples raisons invoquées, la volonté de ne pas mettre les soldats noirs au contact de la rébellion vietnamienne[2].

Cet ensemble historique tend néanmoins à disparaître aujourd'hui derrière le foisonnement mémoriel, commémoratif et revendicatif que représente ce que l'on peut appeler le « phénomène Tiaroye ». Presse, internautes, réalisateurs de cinéma… nombreux sont les contributeurs autour du sujet. De tout cela se dégage une certaine confusion teintée d'approximations ou d'erreurs plus ou moins volontaires. Plus que jamais, les démarches officielles s'associant aux actions des opinions, la révolte de Tiaroye demeure pour beaucoup un symbole et il apparaît très délicat de s'affranchir de ce statut pour mener d'indispensables travaux historiques.

Julien Fargettas prépare une thèse de doctorat intitulée *Pour l'honneur et pour la France, les tirailleurs sénégalais de la seconde guerre mondiale* à l'université Rennes-II, sous la direction de Vincent Joly. Actuellement officier dans l'armée de terre, l'auteur est lauréat du prix Marcel Paul de la Fédération nationale des déportés, internés, résistants et patriotes (FNDIRP) de l'année 2000 pour son mémoire de maîtrise consacré aux combats et aux massacres des soldats du 25e régiment de tirailleurs sénégalais devant Lyon en juin 1940. (fargettas.julien@wanadoo.fr)

(1) Rapport du général de Périer, *op. cit.*

(2) Les troupes noires n'interviendront en Indochine qu'à partir de 1947. À ce sujet, voir la communication de Michel Bodin « Les Africains dans la guerre d'Indochine 1947-1954 », in *Les Troupes de marine dans l'armée de terre. Un siècle d'histoire*, Paris, Lavauzelle, 2001.